



Cabinet de la Préfète déléguée
pour la défense et la sécurité

Metz, le 2 mars 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 4

PLUIES VERGLAÇANTES LIMITATION, INTERDICTION ET RESTRICTIONS DE CIRCULATION POUR LES POIDS LOURDS DE PLUS DE 7,5 TONNES VENDREDI 2 MARS 2018

Douze départements de la zone de défense et de sécurité Est sont placés depuis hier soir en vigilance orange « neige-verglas » par Météo France (Ardennes, Doubs, Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Haute-Saône, Vosges et Territoire de Belfort).

Depuis ce matin, une limitation de vitesse (80 km/h) et une interdiction de dépassement sont en vigueur pour les poids lourds de plus de 7,5 T sur l'ensemble du réseau autoroutier et national des douze départements concernés par la vigilance.

Compte-tenu de l'évolution de la situation météorologique et des difficultés constatées sur le trafic routier, la **RN 4 est coupée dans les 2 sens de circulation entre TOUL (54) et SAINT-DIZIER (52)**.

De plus, des mesures de **restrictions de circulation et de stockage** des poids lourds de **plus de 7,5 tonnes** sont mises en œuvre sur l'**A 4**. Les camions sont stockés sur des aires dédiées :

- dans la Marne, au niveau de VALMY, dans le sens PARIS-STRASBOURG
- en Meurthe-et-Moselle, au niveau de BEAUMONT, dans les 2 sens de circulation
- en Moselle, au niveau de SAINT-AVOLD, dans les 2 sens de circulation
- en Moselle, au niveau de LOUPERSHOUSE, dans le sens STRASBOURG-PARIS.

Tous les usagers de la route amenés à circuler dans ces secteurs doivent adopter la plus grande prudence et sont invités à s'arrêter sur les emplacements adaptés (aires de repos, etc...) dès que les conditions de circulation s'avèrent difficiles.



Conseils en cas de déplacements

- Reportez vos déplacements. Si malgré tout, vous devez absolument vous déplacer, redoublez de prudence.
- Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place et les consignes données.
- Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes et ne les doublez pas.
- Réduisez votre vitesse et augmentez les distances de sécurité.
- Méfiez-vous des zones de formation de verglas (zones humides et/ou ombragées, ponts...).
- Dans le cas où vous ne pourriez pas poursuivre votre route en sécurité, n'hésitez pas à vous arrêter, dès que possible, et signalez la présence de votre véhicule. Si vous deviez sortir du véhicule, enfiler au préalable un gilet rétro-réfléchissant.
- Renseignez-vous sur les conditions de circulation sur le site de www.bison.fute.gouv.fr et sur les conditions météorologiques sur le site de www.meteo.fr.
- Ecoutez France Bleu, votre radio de proximité.

Contact presse : Valérie MULLER – 07 88 84 80 88



@prefetzoneest
@COZ_EST